

Observatoire social européen (2010) *Fiches sur le dialogue social sectoriel européen*. Projet coordonné par Christophe Degryse.

www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD

COMMERCE

Représentants des travailleurs	UNI-Europa Commerce (anciennement Euro-Fiet) (2000) http://www.uniglobalunion.org/Apps/iportal.nsf/pages/sec_20081016_gbguEn
Représentants des employeurs	EuroCommerce (1993) www.eurocommerce.be

Comité de dialogue social sectoriel (CDSS)

Groupe de travail informel :	1985
CDSS :	Novembre 1998
Règlement intérieur :	30 novembre 1998
Programme de travail :	2006-2007-2008-2009

[Aperçu général du secteur](#)

[Acteurs et défis](#)

[Résultats](#)

[Textes conjoints](#)

APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR

Le secteur du commerce et de la distribution recouvre l'ensemble du commerce de gros (produits agricoles bruts, biens de consommation non alimentaire, équipements industriels, etc.) et le commerce de détail (grande distribution, magasin d'alimentation, de produits pharmaceutiques, de parfumerie, etc.), y compris le commerce automobile.

Au niveau européen, il s'agit d'un secteur tout à fait particulier tant par son rôle spécifique — interface quotidienne entre producteurs et consommateurs européens —, que par sa taille — il représente quelque 11 % du produit intérieur brut communautaire. Selon [EuroCommerce](#), ce secteur emploie quelque 31 millions de travailleurs, soit 14 % de l'emploi européen, au sein de 6,2 millions d'entreprises, soit 32 % du nombre d'entreprises européennes. Précisons que si le potentiel d'emploi y est élevé, il s'agit essentiellement d'emplois féminins et jeunes, et que le travail à temps partiel ou à durée déterminée y est très présent.

Bien qu'aujourd'hui encore, la toute grande majorité des entreprises soit constituée de petites sociétés, le [secteur du commerce](#) et de la distribution connaît depuis une quarantaine d'années de profondes restructurations. Celles-ci sont essentiellement marquées par la concentration, l'apparition de très grandes sociétés commerciales, le développement d'accords de franchise au sein de grandes chaînes de distribution, la réduction du nombre de grossistes traditionnels, le développement du *hard discount*, la mise en œuvre de nouvelles technologies (commerce électronique, caisses automatiques, introduction de la RFID, *Radio Frequency Identification*, etc.). Ce dernier point entraîne d'ailleurs des modifications dans les besoins de qualifications des travailleurs, mais aussi dans la localisation du travail, les horaires de travail, etc.

Le secteur du commerce a, sans doute plus que d'autres, largement bénéficié de l'intégration européenne, en particulier de l'achèvement du marché unique ainsi que des élargissements aux pays d'Europe centrale et orientale, qui l'ont fortement dynamisé. Dans le commerce de détail de denrées alimentaires, les dangers d'une concentration extrême ont été soulignés dès 1999 par la Commission européenne dans son Livre blanc sur le commerce. Une telle concentration risquerait de produire « une configuration où il n'existerait en Europe qu'une poignée de grandes chaînes qui domineraient totalement le marché du détail » (Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions - Livre blanc sur le commerce, COM1999, 6 janvier 1999).

Notons enfin que la crise économique mondiale de 2008-2009 a entraîné un important recul des ventes de détail dans l'UE. Entre août 2008 et août 2009, le commerce de détail a reculé de 2,6 % dans la zone euro et de 1,8 % dans l'UE à 27, selon Eurostat. Ce secteur est en effet très sensible aux évolutions de la conjoncture économique.

ACTEURS ET DÉFIS

C'est en 1985 que se crée un premier « groupe de travail informel » entre partenaires sociaux du secteur du Commerce (qui avaient établi de premiers contacts dès 1983). Ceux-ci sont alors constitués d'Euro-FIET pour les syndicats — aujourd'hui UNI-Europa —, et de trois organisations patronales — CECD, Fewita, GEDIS — qui créeront en 1993 EuroCommerce. Cet embryon de dialogue social sera officiellement reconnu par la Commission européenne en 1990.

Au départ, le principal thème qui y est abordé concerne la formation professionnelle des travailleurs, en particulier dans la perspective du marché unique de 1992. Cela se traduit par la signature du premier texte conjoint : le mémorandum du 19 octobre 1988 relatif à la formation dans le commerce de détail. Il s'ouvre sur ces mots : « Si la Communauté tient son engagement de réaliser un marché unique pour 1992 (...), alors une attention toute particulière doit être accordée à la liberté de mouvement des travailleurs », et donc aussi à leur formation professionnelle. Différents projets s'ensuivront sur ce thème (forum européen, tables rondes nationales, enquête sectorielle, etc.).

À partir de 1993, un nouveau thème fait son apparition : celui de la violence dans les magasins. Il fera l'objet d'une « déclaration » conjointe adoptée en réunion plénière du 9 mars 1995 (puis, en 2009, d'un « guide pratique », cf. ci-dessous). Cette même réunion plénière décide d'ajouter trois nouveaux thèmes de discussion à son agenda : le travail des enfants, l'emploi et l'avenir du dialogue social. On notera, dès cette époque, une volonté forte des partenaires sociaux de voir reconnues les spécificités de leur secteur, et donc de leur dialogue social sectoriel. Dans leur avis commun sur l'avenir du dialogue social (octobre 1995), ils soulignent l'importance « que les intérêts du commerce soient pleinement représentés dans le dialogue social interprofessionnel ». De façon générale, employeurs et syndicats du commerce et de la distribution s'accordent à considérer que leur secteur est souvent sous-estimé. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils s'attacheront à développer un dialogue social dynamique, visible (ils seront l'un des premiers secteurs à créer un Comité de dialogue social sectoriel – CDSS –, dès le 30 novembre 1998), et précédant parfois le dialogue social interprofessionnel : leur texte conjoint sur le télétravail adopté en 2001 en est un exemple clair — l'interprofessionnel « suivra » en 2002.

Il n'est pas possible de détailler ici l'ensemble des nombreux textes conjoints qui ont été signés au cours des dix ou quinze dernières années (26 au début 2010). Mais on peut souligner deux caractéristiques : l'élargissement constant des thématiques abordées, et un équilibre certain entre textes relevant de l'« engagement réciproque » entre partenaires sociaux, et ceux relevant du lobbying.

En ce qui concerne les engagements réciproques, on soulignera la non-discrimination raciale (1^{er} octobre 1997), la lutte contre le racisme et la xénophobie (15 mai 2000), la violence au travail (9 mars 1995), la mixité intergénérationnelle (11 mars 2003), l'intégration de la diversité dans les entreprises (28 mai 2005), l'intégration des personnes handicapées (28 mai 2004), la responsabilité sociale des

entreprises (5 novembre 2003), le télétravail (26 avril 2001). Selon un représentant d'EuroCommerce interrogé par l'Observatoire social européen, parmi ces nombreux textes, les plus importants sont, dans l'ordre : celui sur le télétravail, celui sur la responsabilité sociale des entreprises, et les lignes directrices sur la mixité ainsi que la déclaration sur le racisme et la xénophobie. On notera également l'adoption, en 2009, d'un important texte classé dans la catégorie des « outils » par l'Observatoire social européen : il s'agit d'un guide pratique pour la prévention de la violence causée par des tiers dans le commerce. En effet, selon la Commission européenne, plus de 3 millions de personnes travaillant dans le secteur du commerce européen ont été victimes d'une forme ou l'autre de violence.

À ces nombreux textes reflétant un certain degré d'engagement réciproque, s'ajoutent de multiples « positions communes », dans lesquelles le dialogue social s'oriente davantage vers un rôle de lobbying auprès des institutions européennes. Citons à cet égard, de manière non exhaustive, les positions communes sur la promotion de l'emploi (27 octobre 1995), sur la directive service (29 juillet 2005), sur l'inclusion sociale (28 février 2008), sur les migrations et la mobilité (12 décembre 2008), sur la crise économique (18 décembre 2008).

Il faut encore souligner que les élargissements de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale ont été soigneusement préparés via une série de tables rondes dans les pays candidats : Estonie, Hongrie (1998), République tchèque, Pologne (1999), Lituanie, Slovaquie (2000), Lettonie, Slovénie (2002).

Notons enfin que les priorités futures du CDSS portent sur l'inclusion active (intégration des migrants et égalité des genres), la solidarité intergénérationnelle, la sécurité de l'environnement de travail (et de *shopping*), le commerce de gros, les chaînes de distribution et les besoins de compétences, la réduction de la bureaucratie pour les PME du secteur, l'aide aux nouveaux et futurs États membres, et enfin la mise en œuvre concrète des résultats du dialogue social. Mais il est très probable que la crise économique déclenchée en 2008-2009 vienne s'ajouter à cet agenda déjà bien rempli, via un travail de lobbying sur des questions telles que le soutien de la consommation, la fiscalité, l'accès au crédit, etc.

RÉSULTATS

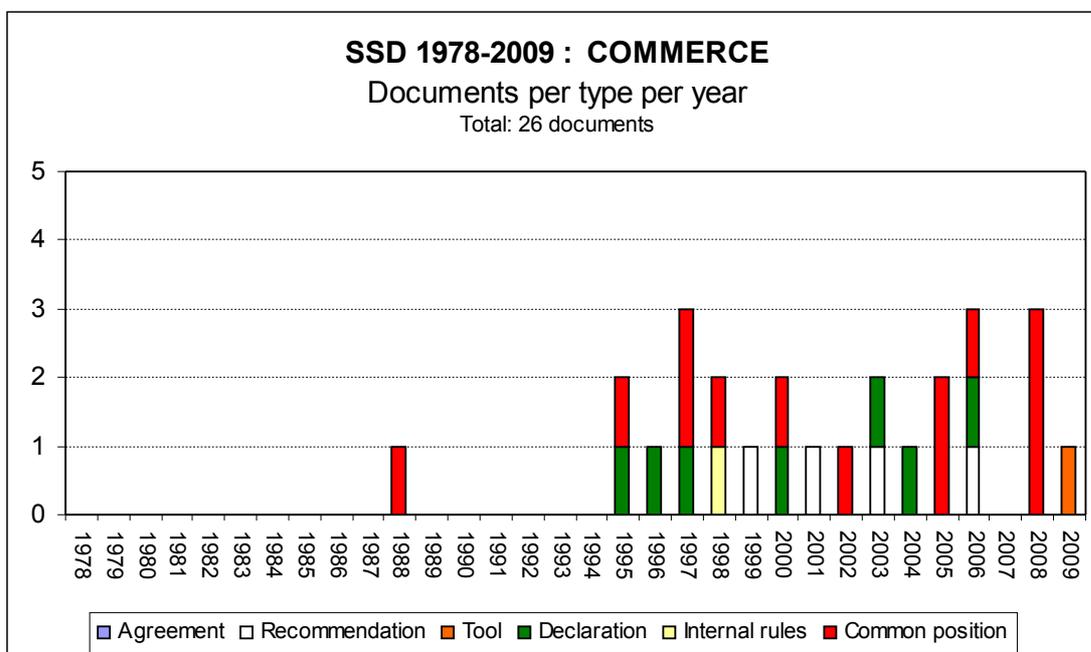
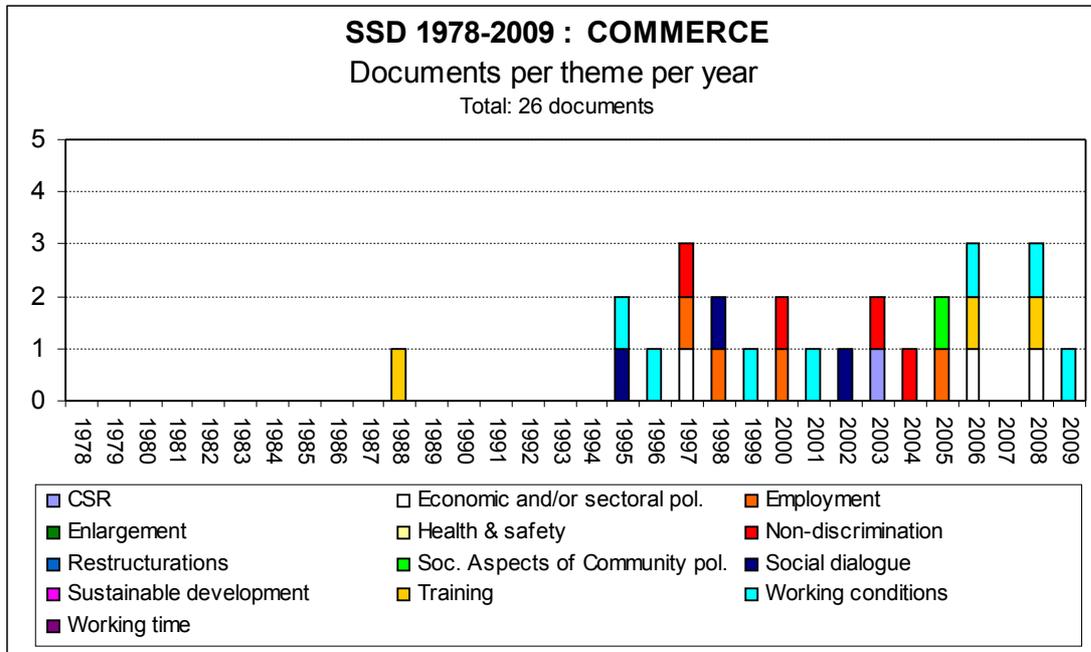
Parmi les 36 secteurs actuellement organisés en Comités de dialogue social sectoriel, on peut considérer celui du commerce comme une catégorie à part. La dynamique des partenaires sociaux y est en effet toute particulière.

Le dialogue social européen dans le secteur du Commerce vise à faire entendre la spécificité du secteur à tous les niveaux, et développe pour ce faire une stratégie complète tant de lobbying sur les institutions européennes que de dialogue social interne. De tous les règlements intérieurs du CDSS recensés dans la base de données de l'Observatoire social européen, celui du commerce est le plus complet. Les partenaires sociaux s'y engagent à échanger régulièrement des informations, adopter des déclarations communes, conclure des accords, mener des projets communs, organiser des séminaires communs sur des thèmes d'actualité. Par ailleurs, ils y affirment être en mesure d'obtenir un mandat afin de négocier des accords-cadres émanant de leurs constituants.

Au niveau des fruits de ce dialogue social, on notera que la production de textes conjoints — sur le plan quantitatif — y est fort au-dessus de la moyenne des autres secteurs (tout comme les secteurs des télécommunications et des Postes). Le commerce est l'un des seuls secteurs à avoir signé au moins un texte conjoint par an depuis 1995 (à la seule exception de l'année 2007). L'une des raisons de cette activité débordante se trouve expliquée dans l'introduction d'une brochure commune sur le dialogue social dans le commerce (30 novembre 1998) : « employeurs et syndicats s'accordent à considérer que l'importance du secteur commercial a été sous-estimée. Ce secteur doit travailler à se rendre plus visible et faire en sorte que les responsables politiques prêtent une attention accrue à ses besoins. Il faut que les gouvernements développent une stratégie qui prenne les besoins du secteur en compte ». Une autre raison que l'on pourrait mentionner est l'émulation, voire la concurrence, entre ce secteur et le dialogue social interprofessionnel européen (BusinessEurope, CES, CEEP).

TEXTES CONJOINTS

Le dialogue social sectoriel « Commerce » a donné lieu, depuis 1988, à l'adoption de 26 textes conjoints.



Date	Titre	Thème	Type	Destinataires
21/10/2009	Prévention de la violence causée par des tiers dans le commerce - Guide pratique	Conditions de travail	Outil	Organisations nationales
18/12/2008	La crise économique: réaction conjointe des partenaires sociaux du commerce	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
12/12/2008	Common contribution of EuroCommerce and UNI-Europa Commerce. Migration & Mobility: challenges and opportunity for the EU education systems	Formation	Position commune	Institutions européennes
28/02/2008	Deuxième phase de consultation des partenaires sociaux européens sur l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail - Contribution commune d'EuroCommerce et Uni-Europa Commerce	Conditions de travail	Position commune	Institutions européennes
28/11/2006	Déclaration conjointe: Promouvoir un environnement de travail et d'achat plus sûr	Conditions de travail	Déclaration	Organisations nationales
28/11/2006	Letter of Intent for BeQuaWe European Certified Training	Formation	Recommandation	Organisations nationales
26/01/2006	Déclaration conjointe des partenaires sociaux de l'industrie européenne de la chaussure " l'UE doit adopter le marquage d'origine des chaussures importées de pays tiers"	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Autorités publiques nationales
29/07/2005	Déclaration conjointe d'EuroCommerce et d'UNI-Europa Commerce concernant la directive relative aux services sur le marché intérieur	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
16/03/2005	Commitment to Support the European Youth Initiative	Emploi	Position commune	Institutions européennes
28/05/2004	Déclaration d'UNI-Europa Commerce et d'EuroCommerce relative à la promotion de l'emploi et de l'intégration des personnes handicapées dans le secteur du commerce et de la distribution en Europe	Non-discrimination	Déclaration	Organisations nationales
05/11/2003	Déclaration commune sur la responsabilité sociale des entreprises	Responsabilité sociale des entreprises	Recommandation	Entreprises
11/03/2003	Lignes directrices	Non-	Déclaration	Entreprises

	volontaires en faveur de la mixité inter-générationnelle	discrimination		
06/11/2002	Dialogue social européen dans le commerce. Déclaration commune d'EuroCommerce et UNI-Europa Commerce	Dialogue social	Position commune	Institutions européennes
26/04/2001	Accord-cadre européen sur le télétravail dans le commerce	Conditions de travail	Recommandation	Organisations nationales
15/05/2000	Déclaration conjointe de lutte contre le racisme et la xénophobie	Non-discrimination	Déclaration	Entreprises
14/04/2000	Déclaration commune de la Conférence sur l'emploi Lisbonne 14 avril 2000	Emploi	Position commune	Institutions européennes
06/08/1999	Accord d'EuroCommerce et Euro-FIET sur les droits et les principes fondamentaux au travail	Conditions de travail	Recommandation	Organisations nationales
30/11/1998	Accord entre EuroCommerce et Euro-FIET relatif à l'établissement d'un comité de dialogue sectoriel dans le commerce	Dialogue social	Règlement intérieur	Partenaires sociaux européens
30/11/1998	Avis commun d'EuroCommerce et d'Euro-FIET sur l'emploi	Emploi	Position commune	Institutions européennes
01/12/1997	Déclaration des partenaires sociaux sur le Livre vert sur le commerce	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
01/10/1997	Accord portant sur la création d'un groupe de travail sur la prévention de la discrimination raciale	Non-discrimination	Déclaration	Partenaires sociaux européens
07/02/1997	Avis commun d'EuroCommerce et Euro-FIET. Promouvoir l'emploi dans le commerce européen	Emploi	Position commune	Institutions européennes
08/03/1996	Déclaration commune d'EuroCommerce et d'EURO-FIET sur la lutte contre le travail des enfants	Conditions de travail	Déclaration	Organisations nationales
27/10/1995	Avis commun de l'EuroCommerce et de l'Euro-FIET sur l'avenir du dialogue social dans le secteur du commerce en vue de la conférence intergouvernementale sur la révision du traité sur l'Union européenne	Dialogue social	Position commune	Institutions européennes
09/03/1995	Déclaration de l'EuroCommerce et de l'Euro-FIET sur la lutte contre la violence dans	Conditions de travail	Déclaration	Organisations nationales

	le commerce			
19/10/1988	Mémoire relatif à la formation dans le commerce de détail	Formation	Position commune	Institutions européennes